

Checklist en cas de décès d'indépendant·e·s ou de cadres dirigeant·e·s au sein de petites entreprises

Après la perte d'un être cher, personne ne pense d'emblée aux démarches organisationnelles et juridiques à effectuer. Cependant, il est très important de régler sans délai un certain nombre d'affaires privées et professionnelles. La présente checklist énumère les sept démarches qu'il faut impérativement entreprendre en cas de décès d'un entrepreneur.

1. Organisation de l'entreprise

Déterminez qui doit prendre la direction de l'entreprise par intérim. Les relations extérieures doivent être réglées avant que ne survienne un décès, en particulier pour les entreprises inscrites au registre du commerce. Votre entreprise conservera ainsi sa capacité d'agir et vous empêchez tout blocage. Par ailleurs, fixez rapidement les objectifs qui s'appliquent à cette nouvelle organisation et communiquez clairement vers l'extérieur le fait que les activités se poursuivent.

2. Finances

Faites-vous une idée précise de la situation financière actuelle, en fonction de laquelle il peut être recommandé de demander un bouclage intermédiaire. Prenez contact avec la banque de l'entreprise et déterminez les règles établies en matière de procurations et de droit de signature pour avoir la certitude que les factures continueront d'être payées et que les investissements pourront se faire comme par le passé.

3. Fournisseurs

Clarifiez la situation en informant vos fournisseurs du nouvel interlocuteur et des nouveaux décisionnaires au sein de l'entreprise.

4. Clients

L'incertitude est un véritable poison pour les entreprises. Il est donc important de donner des signaux clairs qui indiquent que les activités ne cessent pas. Informez personnellement votre clientèle principale du décès survenu et des nouveaux responsables de chaque secteur dans l'entreprise.

5. Activités annexes

Régalez la représentation pour les autres mandats assumés par l'entrepreneur, par exemple au sein d'associations ou de fédérations. Désignez également un nouveau ou une nouvelle responsable pour la collaboration avec les associations et comités (associations commerciales, comités de formation etc.).

6. Condoléances

Remerciez individuellement chaque personne présentant ses condoléances.

7. Personnel

Il est important de continuer à assurer la gestion de l'entreprise malgré la tristesse et la douleur causées par le décès de la personne en question: non seulement dans un souci économique, mais aussi pour que le personnel ne se sente pas livré à lui-même. Informez-le aussi rapidement que possible de la marche des affaires à venir.

Vous trouverez de plus amples informations sur raiffeisen.ch/heritage

Mention légale

Ceci n'est pas une offre. Les contenus publiés dans le présent mémento sont mis à disposition uniquement à titre d'information et n'ont pas prétention à l'exhaustivité. Les informations fournies dans le présent mémento ne sauraient remplacer un conseil par un avocat ou un notaire.